

I. - Réorganisation du Crédit

L'insuffisance de l'organisation du crédit en France se manifeste particulièrement dans le champ d'activité des classes moyennes.

Les grandes sociétés capitalistes ont développé et perfectionné les institutions financières qui leur apportent tout leur appui. Banques d'affaires, sociétés financières, etc., appuyées sur les banques de dépôts qui ont les mêmes administrateurs et après par des organismes publics comme la Banque de France, le Crédit National, la Banque Nationale du Commerce extérieur dont les dirigeants sont reliés par des liens de classe, de caste ou de famille aux administrateurs de sociétés capitalistes.

Par ailleurs, les grandes sociétés capitalistes peuvent, à l'occasion de toutes opérations de crédit, fournir à leurs porteurs ce que l'on appelle les « garanties réelles » : hypothèques, nantissements, dépôts de valeurs, cautions et avals d'autres sociétés. Les petites et moyennes entreprises n'ont en général que peu de garanties réelles à offrir. C'est la garantie personnelle, moralité, activité, honnêteté de l'industriel, qui est à la base de l'opération de crédit.

Les modes actuels d'attribution de crédit confirment l'opinion : « On ne prête qu'aux riches ».

La C. G. T., si elle envisage des modifications de structure dans le cadre des grands secteurs industriels dominés par les trusts nationaux et internationaux, se préoccupe de consolider et d'encourager les moyennes entreprises, depuis l'artisan isolé jusqu'à l'industriel qui occupe une cinquantaine d'ouvriers.

Ceux-ci contribuent à la défense du goût et de l'art français au produit de qualité conçu et exécuté en dehors de la fabrication de série, ils complètent harmonieusement la production uniforme du produit d'usage courant pour lesquels le plus bas prix de revient doit être recherché dans une technique toujours plus développée.

*
**

Le crédit populaire répond à cette préoccupation.

L'ébauche de ce crédit existe dans le système des banques populaires et dans les crédits professionnels créés par des lois diverses, crédit artisanal, crédit mobilier, crédit maritime mutuel. Cet ensemble manque de vue cohérente, chaque organisme isolé du système bancaire ne connaît qu'une exis-